



Groupe de coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite des stupéfiants

P-PG/MinConf (2014) 5
19 novembre 2014

Déclaration adoptée à la 16^e Conférence ministérielle du Groupe Pompidou

Nous, les ministres des Etats participants et représentants de l'Union européenne réunis à l'occasion de la 16^e Conférence ministérielle du Groupe de coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite des stupéfiants (ci-après le Groupe Pompidou) les 19 et 20 novembre 2014, à Strasbourg :

Félicitant le Groupe Pompidou sous la présidence française et la vice-présidence maltaise pour les résultats obtenus dans le cadre de son Programme d'activités pour 2011-2014 et reconnaissant que le Groupe :

- a réalisé, dans les temps, ses travaux qui répondent aux besoins des responsables politiques, contribuant ainsi à apporter des réponses plus efficaces aux problèmes liés à la toxicomanie ;
- a prouvé sa flexibilité et sa capacité à réagir en temps opportun et de manière appropriée aux problèmes et changements qui se font jour en mettant en œuvre comme il convient les méthodes de travail nouvelles et souples adoptées à la 15^e Conférence ministérielle ;
- continue de jouer un rôle important dans le secteur international des politiques en matière de drogues et dans l'interaction entre les institutions actives dans ce domaine ;
- continue de mettre en avant les droits fondamentaux en tant que pierre angulaire de la politique des drogues ;
- apporte une valeur ajoutée à ses Etats membres ainsi qu'aux pays et institutions associés grâce à des méthodes innovantes, à la mise en œuvre de solutions concrètes, à des actions préventives et à une coopération transsectorielle ;
- constitue un trait d'union important avec les pays du voisinage de la grande Europe et au-delà, prouvant ainsi son utilité en tant qu'Accord partiel élargi du Conseil de l'Europe ;
- associe les politiques, la recherche et la pratique d'une manière concrète et singulière ;
- a accueilli six nouveaux Etats membres et un Etat observateur, amenant le nombre d'Etats membres à 36.

Tout en étant préoccupés par :

- le niveau toujours élevé de la disponibilité et de l'utilisation de drogues licites et illicites, ainsi que par les dommages et le nombre de décès liés à la drogue ;
- le nombre toujours croissant de nouvelles substances psychoactives parallèlement à des taux de prévalence en hausse rapide ;
- les défis émergents engendrés par les nouvelles technologies de l'information et de la communication ainsi que les nouveaux modes de distribution, qui ont des effets négatifs notables sur les mesures de réduction de la demande et de l'offre prises dans le cadre des politiques antidrogues ;
- la crise économique et financière globale en Europe et les mesures d'austérité y afférentes qui ont déjà eu des répercussions, risquant encore de s'aggraver dans un très proche avenir, pour la santé des individus et de la population dans son ensemble ainsi que pour la cohésion de nos sociétés ;
- le risque d'attitudes discriminatoires à l'égard des usagers de drogues, pouvant compromettre les efforts de réduction des risques et des dommages, la prise en charge des toxicomanes, la réinsertion sociale et les possibilités de désintoxication.

Rappelant l'obligation faite aux Etats, en vertu des conventions des Nations Unies et du Conseil de l'Europe, de protéger les libertés et les droits fondamentaux, notamment le droit à la vie et à la dignité humaine, le droit à la protection de la santé, l'interdiction de tout type de discrimination ainsi que le droit des enfants d'être protégés de la consommation illicite de stupéfiants et de substances psychoactives.

Réaffirmons

- notre engagement à veiller à ce que les politiques en matière de drogues soient fondées sur les principes des droits de l'homme, revêtent un caractère transversal et soient intégrées dans toute stratégie ou tout plan d'action en matière de drogues, soulignant ainsi le rôle crucial joué par le Conseil de l'Europe dans ce domaine ;
- notre intention de consolider davantage encore le Groupe Pompidou en tant que trait d'union avec les pays européens, leur voisinage et d'autres Etats plus lointains, notamment ceux du pourtour sud de la Méditerranée et les pays au Sud-Est et à l'Est de l'Europe ;
- notre détermination à apporter une valeur ajoutée et une complémentarité aux efforts internationaux pour juguler le trafic illicite de drogues par une action concertée et en coopération avec d'autres organisations européennes et internationales.

Approuvons les documents d'orientation adoptés par les Correspondants Permanents du Groupe Pompidou à leurs 69e et 73e réunions sur :

- l'offre de conseils aux responsables politiques pour leur permettre d'élaborer des politiques cohérentes en matière de drogues licites et illicites ;
- la protection de la santé publique en s'assurant que les services essentiels dans le cadre des politiques en matière de drogues dans un contexte d'austérité sont maintenus (la Déclaration d'Athènes) ;
- la prévention des risques et la réduction des dommages liés à l'usage de substances psychoactives.

Encourageons les gouvernements :

- à développer encore les politiques antidrogues en mettant en œuvre une approche intégrale des substances psychoactives licites et illicites ainsi que des conduites addictives en général, y compris des mesures de prévention des risques et de réduction des dommages associés à l'usage de substances psychoactives ;
- à assurer une bonne cohérence entre les secteurs œuvrant dans le domaine des politiques antidrogues en évitant que les mesures prises n'aient des effets négatifs ou ne rentrent en concurrence avec d'autres domaines d'action ;
- à intensifier encore leurs efforts pour réagir de manière efficace à l'émergence de nouvelles substances psychoactives ;
- à poursuivre la coopération internationale sur le contrôle efficace des précurseurs et sur la prévention efficace des détournements de précurseurs,
- à renforcer l'efficacité des actions internationales destinées à lutter contre le trafic de drogues illicites grâce à une coopération accrue entre les différents organismes chargés de faire respecter la loi, dont les services des douanes et de contrôle des frontières ainsi que d'autres branches pertinentes ;
- à continuer de promouvoir la participation à des réseaux, initiatives conjointes et formations professionnelles en tant que moyen efficace et concret d'assurer une coopération internationale, comme en témoignent les activités du Groupe Pompidou menées par l'intermédiaire du Groupe aéroports, des réseaux MedNET et EXASS Net ainsi que la coopération en matière de la politique de drogue en Europe de Sud-Ouest ou la formation de haut niveau destinée aux responsables des politiques antidrogues ;
- à engager et soutenir une action politique immédiate pour atténuer l'impact des crises économiques, notamment sur les plus vulnérables ;
- à garantir une large couverture, accessibilité et qualité des services essentiels pour tous, quelles que soient les contraintes ;
- à contribuer activement à un débat constructif avant et lors de l'examen du système de contrôle des drogues par l'Assemblée générale de l'ONU (UNGASS) en 2016.

et chargeons le Groupe Pompidou :

- de développer davantage encore ses liens avec la société civile et de favoriser une coopération active entre les secteurs gouvernemental et non gouvernemental ;
- de promouvoir l'application et le respect des principes des droits de l'homme dans tous les volets de la politique antidrogues ;
- de promouvoir des politiques qui garantissent la pertinence des genres dans les politiques en matière de drogues ;
- d'explorer les chances et les risques que présente le cyberspace, en évaluant le potentiel de l'Internet mais aussi les problèmes qu'il pose en matière de réduction de l'offre et de la demande de drogues ;
- de soutenir les Etats membres dans leurs efforts pour élaborer et mettre en œuvre des politiques antidrogues de manière coordonnée et cohérente, en assurant un bon équilibre entre la réduction de la demande et celle de l'offre ;

- de poursuivre les activités de renforcement des capacités pour assurer un continuum de soins efficace allant de la prise en charge des toxicomanes aux services de réhabilitation, en faisant une référence particulière à l'inclusion des établissements résidentiels, notamment dans les prisons et les centres de détention ;
- de faciliter le débat sur les possibles apports, ainsi qu'une participation active dans le processus de préparation de la conférence UNGASS de 2016.

Nous nous engageons à soutenir le Programme d'activités pour 2015-2018 « *Politique en matière de drogues et droits de l'Homme : les nouvelles tendances dans un contexte mondialisé* » et, afin d'assurer sa mise en œuvre effective, nous nous engageons à participer activement aux travaux du Groupe Pompidou et à exploiter au mieux les outils et résultats produits par le Groupe de manière à avoir des effets positifs notables sur la société.